

DEL20220211

Envoyé en préfecture le 06/04/2022
Reçu en préfecture le 06/04/2022
Affiché le 
ID : 074-217401314-20220331-DEL20220211-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du jeudi 31 mars 2022

Membres en exercice : 19 L'an deux mil vingt-deux et le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de
Présents : 17 la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session
Pouvoirs : 01 ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard REVILLON,
Nombre de suffrages Maïre.
exprimés : 18 Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 24/03/2022
Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 25/03/2022

Présents : Bernard REVILLON – David BANANT – Carole BRETON – Gérard RENUCCI – Chantal BALLEYDIER – Vincent BAUD – Jean-Pierre LIAUDON – Dominique CONS – Sonia BERNARD – Karine DORGET – Alexandre ROSE – Carine NYCOLLIN – Lise BALLY – Vincent BOUILLE – Vincent RABATEL – Damien DUCLOS – Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ

Absents ayant donné pouvoir : Ludvine MOLLARD ayant donné pouvoir à Lise BALLY

Absents sans pouvoir : Gilles PASCAL

Secrétaire de séance : David BANANT

DEL20220211 : Modification des tarifs communaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-6 et L.2331-4,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2125-1, L.2321-3 et L.2322-4,

VU les délibérations suivantes créant ou modifiant les tarifs communaux :

- Délibération n°DEL20180603 relative aux terrasses des cafés et restaurants occupant le domaine public
- Délibération n°DEL20210807 relative au tarif de location des cabinets médicaux
- Délibération n°DEL2012-10-15 relative à la bibliothèque municipale
- Décision du Maire n°2013-04-01 relative aux droits de place sur le marché hebdomadaire
- Délibération n°DEL20200615 relative à la redevance d'occupation du domaine public
- Délibération n°DEL20170304 relative à la location de la salle municipale polyvalente, des chapiteaux municipaux et d'autres matériels municipaux
- Délibération n°DEL2014-12-03 relative aux concessions du cimetière
- Délibération n°DEL20210503 relative aux accueils périscolaires
- Délibération n°DEL20210502 relative à la restauration scolaire

VU l'avis de la commission des Finances,

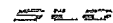
CONSIDERANT que le Conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs communaux.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire évoluer les tarifs communaux.

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le



ID: Q74-217401814-20220334-DE10220211-DE

CONSIDERANT que pour la bonne gestion du domaine public, il convient d'occupation du domaine public.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Gérard RENUCCI, Adjoint au Maire en charge de l'Economie, des Finances, des Actions juridiques et des Ressources humaines,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (Ludivine MOLLARD),

APPROUVE les tarifs communaux à partir des dates mentionnées pour chacun des tarifs comme suit :
CIMETIERE

Type de concession	Tarif 1 ^{er} janvier 2015	Tarif 1 ^{er} avril 2022
Pleine terre pour 2 places – 15 ans	150€	153€
Pleine terre pour 2 places – 30 ans	250€	255€
Caveau pour 2 places – 30 ans	1800€	1836€
Colombarium pour 2 urnes – 30 ans	1100€ + 145€ (plaque d'identification)	1122€ + 149€ (plaque d'identification)
Cavurne pour 2 urnes – 30 ans	400€ (inscription à la charge de la famille)	408€ (inscription à la charge de la famille)

DROITS DE PLACE / DROITS DE STATIONNEMENT

MARCHE HEBDOMADAIRE

Type de droits de place	Tarif au 1 ^{er} mai 2013	Tarif au 1 ^{er} mai 2022
Abonnement annuel	25€	25,50€
Occupation temporaire par des passagers temporaires, commerçants dont la surface est inférieure à 10m linéaires de façade sur 2m de profondeur (minimum facturé 3m)	1,50€	1,53€
Occupation temporaire par des passagers temporaires, commerçants dont la surface est supérieure à 10m linéaires de façade	3€	3,09€

TAXI

Type de droits de stationnement	Tarif au 21 juillet 2015	Tarif au 1 ^{er} avril 2022
Stationnement taxi		100€

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Type d'occupation	Tarif au 12 juillet 2018 / 21 juillet 2020	Tarif au 1 ^{er} avril 2022
Terrasses des cafés et restaurants	15€/m²/an	15,3€/m²/an
Bungalow, bulle de vente (20 m² maximum)	12€/m²/mois	250€/mois
Manèges de la fête foraine	-	500 €
Benne, nacelle, grue, engin de chantier	-	10€/jour à compter du 3 ^e jour

Baraque de chantier, dépôt de matériaux et matériel	-	100€	Envoyé en préfecture de 06/04/2022 Reçu de préfecture le 06/04/2022
Échafaudages, palissades	-	5€/m²	Affiché 1 semaine à compter de la date de réception ID : 074-247401314-20220331-DEL20220211-DE
Tournage de film	-	150€/jour	

LOCATION DU PANNEAU PUBLICITAIRE

Type de location	Tarif précédent	Tarif au 1 ^{er} avril 2022
Location mensuelle du panneau publicitaire	-	180€
Location annuelle du panneau publicitaire	-	2 000 €

LOCATION DE SALLES

SALLE METENDIER

Événement	Durée	Tarif location		Tarif matériel		Caution	
		Au 18 mai 2017	Au 1 ^{er} avril 2022	Au 18 mai 2017	Au 1 ^{er} avril 2022	Au 18 mai 2017	Au 1 ^{er} avril 2022
Associations de Frangy	2 jours max	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	500€	500€
Repas, soirée	1 jour	1000€	1020€	Inclus	Inclus	500€	500€
Concert	1 jour	500€	510€	300€	306€	500€	500€
Manifestations commerciales	1 jour	500€	510€	Inclus	Inclus	500€	500€
Réunions (AG de copropriétés...)	½ jour	500€	510€	Inclus	Inclus	500€	500€

CHAPITEAUX

	Durée	Tarif location		Tarif matériel		Caution	
		Au 18 mai 2017	Au 1 ^{er} avril 2022	Au 18 mai 2017	Au 1 ^{er} avril 2022	Au 18 mai 2017	Au 1 ^{er} avril 2022
Associations de Frangy	2 jours max	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	750€	750€
Associations extérieures à Frangy	1 jour	500€	510€	300€	306€	750€	750€

FRITEUSE

Caution nettoyage : 100€

Caution casse : 500€

CABINETS MEDICAUX

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022	Montant du loyer mensuel
Cabinet 1 et 2 (20,5m ²)	13,50€/m ² /mois + charges	537,67€
Cabinet 3 (21,9m ²)	2,50€/m ² /mois	660,52€

Ces loyers ne feront pas l'objet d'une revalorisation annuelle en 2022.

BIBLIOTHEQUE

	Tarif au 3 décembre 2012	Tarif au 1 ^{er} avril 2022
Adhésion annuelle par famille	10€	11€
Jeunes de moins de 18 ans et bénéficiaires des paniers du cœur	gratuit	gratuit

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

S E D

ID : 074-217401314-20220331-DEL20220211-DE

SCOLAIRE / PERISCOLAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE

<i>Tranches Quotient Familial</i>	<i>Tarif année scolaire depuis 2015</i>	<i>Tarif au 1^{er} septembre 2022</i>
< 450€	4,30€	4,40€
Entre 450 € et 850€	4,80€	4,90€
> 850€	5,30€	5,40€

ACCUEILS PERISCOLAIRES

<i>Temps d'accueil</i>	<i>Tarif année scolaire depuis 2015</i>	<i>Tarif au 1^{er} septembre 2022</i>
7h30 à 8h	1,50€/30 min	1,55€/30 min
8h à 8h20	1,50€/30 min	1,55€/30 min
16h30 à 18h30	1,50€/30 min	1,55€/30 min

Pour copie conforme,

Fait à FRANGY, le 31 mars 2022

Le Maire,



Bernard REVILLON